



**COMPTE-RENDU**

**Présents** : MM. et M<sup>mes</sup> Francis SIGOIRE, Nathalie PELLET, Yves MEYER, Béatrice MASSON, Claire GOMEZ, Jacques PIOT, Sylvain LASSABLIERE, Eliane BAZIN, Maryse JULIEN, Rachida MALTOUF, Jacques RABELLINO, Dominique CALAIS, Magali RIBEIRO.

**Absents excusés** : MM. et M<sup>mes</sup> Annie CLAIR (pouvoir à M<sup>me</sup> Claire GOMEZ), Dam CA, Norbert MANUEL (pouvoir à M<sup>me</sup> Béatrice MASSON), Marie-Jo DAVID (pouvoir à M. Jacques RABELLINO), Jean-Christophe SOINNE, Rémi MAURICE, Julien GOUTEYRON, Romain JARJAVAL, Danielle LERICHE, Ysabel LANNEZ.

**Secrétaire de séance** : M. Dominique CALAIS.

**1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 17 juin 2019**

Monsieur le Maire remercie M. Sylvain LASSABLIERE pour avoir dressé la trame du compte rendu de la séance du 17 juin 2019, ainsi que les adjoints et conseillers qui ont contribué à la finalisation de celui-ci.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur le contenu de ce compte rendu.

**2/ Décisions modificatives N°03/2019 - Budget Principal**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'exécution budgétaire 2019 en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre différents chapitres du budget principal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives n°03/2019 qui lui ont été proposées sur l'écran de la salle.

**3/ Marché public Chemins des Bruyères et des Barmettes - Avenant N°1**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat des travaux réalisés par la commission d'analyse des marchés à procédure adaptée (CAMPA) réunie le 19 août dernier.

Il précise que, concernant le marché d'aménagement des chemins des Bruyères et des Barmettes, la commission a tenu compte des observations formulées par les riverains lors de la réunion publique organisée le 28 mai dernier.

La traduction financière des différentes demandes conduit à l'augmentation de l'enveloppe de l'ordre de 139 635 € HT, accompagnée d'une évolution des frais de maîtrise d'œuvre estimée à 6 815,30 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de suivre l'avis proposé par la CAMPA.

#### **4/ Marché public Aménagement de la place de la Grande Hermière**

Monsieur le Maire précise que, concernant le marché d'aménagement de la place de la Grande Hermière, la commission CAMPA a étudié les offres présentées par 3 sociétés de travaux publics.

La commission a donné un avis favorable à l'offre présentée par la société EIFFAGE, moins-disante, proposée à hauteur de 60 714,70 € HT pour la tranche ferme, et à 5 136 € HT pour la tranche optionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société EIFFAGE pour les deux tranches.

#### **5/ Marché public Préau Grande Hermière - Lot « menuiseries intérieures »**

Monsieur le Maire précise que, concernant le marché de transformation du préau de la place de la Grande Hermière en salle de réunion et lieux de stockage, le lot "menuiseries intérieures" était resté infructueux lors de la consultation initiale des entreprises.

Un nouvel appel à la concurrence a permis de recueillir deux propositions : la CAMPA propose de retenir l'offre de la société C'BOIS MENUISERIE, d'un montant de 6 716,61 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme l'avis proposé par la CAMPA.

#### **6/ Marché public Eau – Chânes 1 Affermissement de la tranche optionnelle**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la tranche ferme du marché signé avec la société SADE vient de s'achever (route de Genève et chemin des Bruyères).

Il s'agit maintenant de procéder à l'affermissement de la tranche optionnelle, assurant la liaison entre le réservoir de Grammont et le lieu-dit La Petite Dangereuse ; le coût du projet s'élève à 182 217,25 € HT, la maîtrise d'œuvre représentant un coût additionnel de 10 269 € HT.

A l'unanimité, la commission d'analyse des marchés publics à procédure adaptée (CAMPA) a donné le 19 août 2019 un avis favorable à la mise en œuvre de la tranche optionnelle.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de suivre l'avis de la CAMPA, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation des travaux.

#### **7-1/ Convention LILÔ 2019/2020**

M<sup>me</sup> Claire GOMEZ, maire-adjointe déléguée aux affaires scolaires, présente au Conseil les conditions de la convention avec le centre aquatique LILÔ pour l'accueil des enfants de grande section de maternelle et de cours préparatoire.

Les sorties LILÔ se dérouleront du 23 septembre au 20 décembre 2019 et du 30 mars au 26 juin 2020, et concerneront :

- 3 groupes de cours préparatoire
- 2 groupes de grande section d'école maternelle

Chaque groupe de 25 à 30 élèves (ainsi que les enseignants et parents accompagnants) fera l'objet d'une facturation par LILÔ d'un montant de 84,80 € TTC suivant le planning défini par la convention.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature par Monsieur le Maire de la convention avec le centre aquatique, et le règlement des frais de transport à la société Tourisme Guderzo qui a été retenue pour assurer le transport des élèves.

### **7-2/ Convention Atelier du Triangle - Urbanisme**

Monsieur le Maire propose, dans le cadre des réflexions pour une stratégie de développement urbain, de réaliser un diagnostic cartographiant l'ensemble du territoire de la commune afin de d'élaborer un scénario de développement futur de la commune, notamment dans l'hypothèse de l'extension de la zone des 2 B.

Cette extension nécessite la révision du PLU qui doit être anticipée et réfléchie.

L'estimation du temps de travail est de 11,5 jours pour un montant de 6 900,00 € HT.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature par Monsieur le Maire de la convention avec l'Atelier du Triangle.

### **7-3/ Convention Eco pâturage La ferme de Briska**

M<sup>me</sup> Béatrice MASSON, maire-adjointe déléguée aux associations, rappelle que l'association Dessine-moi Ain mouton qui assurait l'entretien d'un terrain communal de près de 23ha de façon naturelle va cesser son activité au mois de septembre 2019.

La commune s'est rapprochée de la Mini Ferme de la Plaine de l'Ain - Ferme de Briska pour poursuivre l'éco-pâturage du terrain.

La nouvelle convention consiste en une mise à disposition à titre gratuit du terrain contre éco-pâturage. Cet espace pourra, en outre, accueillir des animations tout au long de l'année à destination des structures telles que le RAM, la crèche LPCR, les écoles, les centres de loisirs, qui pourront bénéficier de tarifs remisés.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature par Monsieur le Maire de la convention.

### **7-4/ Convention MJC 3 CM**

M<sup>me</sup> Béatrice MASSON, maire-adjointe en charge des relations avec les associations, précise que la capoeira est un art martial afro-brésilien. Elle se distingue des autres arts martiaux par son côté ludique et souvent acrobatique.

La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de la 3CM propose d'organiser cette nouvelle activité destinée aux enfants de 11 ans et plus à partir du mois de septembre à la salle de danse de Béligneux.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la mise à disposition à titre gratuit de la salle de danse ainsi que pour la signature par Monsieur le Maire de la convention avec la MJC.

### **7-5/ Convention CAF - CEJ**

M<sup>me</sup> Béatrice MASSON expose que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) actuel expirera en octobre 2019. Il concerne l'accueil Petite enfance à la Crèche Les Petits Chaperons Rouges et les P'tits Mat'Ain (Relais d'assistants Maternels). Une nouvelle convention est en cours d'élaboration pour la période 2020-2024.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature par Monsieur le Maire du nouveau CEJ avec la CAF.

La Crèche les Petits Chaperons Rouges existe déjà depuis 10 ans. La convention signée par l'association avec le Ministère des Armées arrive à expiration. De ce fait, un nouvel appel d'offres sera lancé pour la gestion de la structure d'accueil début 2020.

Un avenant sera signé de façon à attendre la nomination du prochain gestionnaire. Cela n'empêche pas la signature du renouvellement du CEJ avec la CAF.

### **8/ Gouvernance de la 3 CM**

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la 3CM, un accord local fixant à 33 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté réparti, conformément aux principes énoncés au Code Général des Collectivités Territoriales, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Montluel	7 005 habitants	9 sièges
Dagneux	4 706 habitants	6 sièges
Béligneux	3 314 habitants	4 sièges
La Boisse	3 021 habitants	4 sièges
Balan	2 856 habitants	3 sièges
Niévroz	1 577 habitants	2 sièges
Bressolles	891 habitants	2 sièges
Pizay	796 habitants	2 sièges
Sainte-Croix	566 habitants	1 siège

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur la répartition des sièges qui lui a été présentée.

### **9/ Participation RASED**

Monsieur le Maire rappelle l'accord passé pour la participation financière aux actions de l'Antenne de Montluel du Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté (RASED).

Il précise que ce dispositif a permis, durant l'année scolaire 2018-2019, d'apporter assistance à 64 élèves de notre commune en grandes difficultés scolaires.

Il invite le Conseil à accepter le versement d'une aide de 414 euros, correspondant aux nombres d'interventions réalisées dans le cadre du dispositif.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur le versement de notre participation pour l'année 2018-2019.

#### **10/ Projet de SUP de passage de canalisations d'eaux - actes administratifs**

M. le Maire rappelle une précédente délibération, visant à l'acquisition ou à la réalisation de servitudes concernant des parcelles sous lesquelles circulent des canalisations (eau, assainissement).

Il sollicite l'avis du Conseil pour procéder au montage et au suivi d'un dossier de Servitude d'Utilité Publique de passage de canalisations afin de mettre à jour les conventions de servitude acceptées par les propriétaires mais non formalisées par acte notarié ou acte administratif.

La société Foncier Conseil Aménagement propose :

- la réalisation du dossier d'enquête parcellaire, ainsi que le montage de l'état parcellaire,
- le suivi de la procédure pour l'arrêté d'ouverture de l'enquête parcellaire, contact avec le commissaire enquêteur et les notifications de l'arrêté instaurant les servitudes pour la somme estimative de 5 640,00 € HT,
- la rédaction de conventions de servitude de passage de canalisations et la rédaction d'actes administratifs pour un total estimatif de 3 612, 00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'opter pour la réalisation des transactions pour l'établissement de la SUP par actes administratifs, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

#### **11/ Frais de branchements électriques**

Monsieur le Maire expose que la participation financière de la collectivité pour l'extension de réseaux électriques dans certains secteurs peut être sollicitée suite à des études et des chiffrages effectués par ENEDIS.

Chaque demande de permis de construire fait l'objet d'une étude technico-économique par ENEDIS, qui établit un décompte des frais de branchements.

Un premier dossier concerne une extension du réseau public sur le chemin du Folu, à l'occasion de la réalisation de nouvelles constructions : la somme appelée auprès de la collectivité s'élève à 3 126,96 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les sommes correspondantes, dans les cas d'extension des réseaux à caractère général.

## **12/ Echos des commissions**

### **\* Commission bâtiments - M. Yves MEYER**

Les travaux demandés par les directrices des écoles ont été réalisés durant les vacances d'été.

### **\* Commission vie associative & culturelle - M<sup>me</sup> Béatrice MASSON**

Le forum des associations aura lieu le 7 septembre à Dagneux. La commission pour les marchés de Noël se réunira le 11 septembre.

Madame Masson donne lecture du courrier de M. le Maire de Balan indiquant que sa commune n'est pas en mesure de participer au financement de la rénovation de la place de La Valbonne.

L'AG du sou des écoles aura lieu le 24 septembre.

### **\* Commission affaires scolaires - M<sup>me</sup> Claire GOMEZ**

Les enseignants feront leur pré-rentree le vendredi 30 août et les enfants le lundi 2 septembre.

Cette année, deux transporteurs assureront le ramassage scolaire.

Ainsi, les arrêts des bus n° 1 (la Poste, Chânes village, résidence des Pins), n° 2 (Orchidées, Valromey, résidence des Pins) et n° 3 (Chânes village, Grande Dangereuse, Béliigneux village) seront desservis par les Cars Philibert.

Ceux du bus n° 4 (bureau de tabac, cité des Bains) seront assurés par les Cars Guderzo.

La première semaine, il n'y aura pas de bus pour les enfants de l'école maternelle.

Les 7 personnes embauchées en CDD pour le temps cantine sont actuellement en formation. Le thème porte sur les besoins de l'enfant et sur les animations.

Comme chaque année, nous faisons appel aux bénévoles pour aider à la sécurisation autour de l'école aux heures d'entrées et de sorties, durant la première semaine.

### **\* Commission voirie-environnement-sécurité - M. Jacques PIOT**

La commune s'est dotée d'un radar pédagogique mobile qui tournera sur le territoire, de manière complémentaire avec celui de la 3 CM.

La séance est levée à 21 heures.